Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203184-20250505-D20250505-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	**Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ**	**Délibération n° D20250505-07 Du 05 mai 2025 ADMISSION EN NON-VALEUR**

Nombre de membres				Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – ~~MAILLET-BERT P~~ – CHATAING P – ~~BONNEVAUX V~~ – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – ~~MAURICE M~~ – BOUREILLE C (11)

Absents : MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir admettre en non-valeur différentes créances non recouvrées dont la liste a été dressée par le service de gestion comptable de Montbrison.

Montant des non-valeurs : 73.53 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** les admissions en non-valeur dans les termes présentés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.

Hervé BÉAL, Maire Hervé BÉAL Signature numérique de Hervé BÉAL Date : 2025.05.06 15:22:37 +02'00'	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance Sandrine DESSALCES Signature numérique de Sandrine DESSALCES Date : 2025.05.06 15:22:13 +02'00'

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)